

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 27 mars 2023

Délibération N° 46

Objet : Adhésion de la CCI Ille-et-Vilaine à la société coopérative d'intérêt collectif estuaire énergies de la CCI Nantes Saint-Nazaire

Exposé des motifs :

Le prix de l'énergie est un enjeu durable de compétitivité pour beaucoup d'entreprises. Dans le secteur de l'énergie, il y a d'une part les sites dits « électro-intensifs » et d'autre part, les sites de taille intermédiaire. Ces dernières ne bénéficient pas des mêmes dispositifs que les électro-intensifs :

- elles n'ont pas directement accès au marché de gros de l'énergie,
- elles manquent d'informations techniques et n'ont pas l'expertise nécessaire pour gérer des contrats complexes, si bien qu'elles se trouvent en général avec des prix d'énergie plus élevés que ceux des grands acteurs industriels.

Face à ces difficultés, la CCI Nantes St-Nazaire s'est mobilisée afin de fédérer les entreprises de son territoire et propose d'évoluer vers un autre modèle d'achat, avec pour objectifs de :

- s'émanciper des fournisseurs traditionnels opérant sur le marché de détail,
- conclure un contrat d'approvisionnement directement auprès d'un opérateur du marché de gros pour atteindre un niveau de prix bas,
- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion des achats, expertise et gain de temps,
- limiter la hausse des prix et permettre la stabilité budgétaire,
- contribuer à la diffusion des énergies renouvelables dans l'entreprise.

Après analyse de la situation, la CCI Nantes St- Nazaire a souhaité élargir la palette des outils permettant de réduire les coûts d'énergie, la production locale d'énergie devant en faire partie en créant une SCIC Energies.

La CCI Ille-et-Vilaine partage la même préoccupation que nos voisins de Loire-Atlantique. C'est pourquoi un petit groupe composé de Benoit Cabanis, Jean-Philippe Crocq et Sébastien Vallet a commencé à étudier la création d'outils similaire à la CCI 44.

Présentation de la SCIC Estuaire Energies de la CCI Nantes-St Nazaire :

Objectifs de la démarche

La Société est créée afin de :

- faciliter et améliorer l'approvisionnement en énergie des entreprises d'un même territoire,
- regrouper un volume de commande important pour réaliser des économies d'échelle,
- rendre possible l'accès à des contrats d'approvisionnement d'énergie de type gré à gré directement aux producteurs ou sur le marché de gros,
- sécuriser les prix d'approvisionnement sur la durée pour se protéger efficacement contre l'évolution à la hausse des prix et donner de la visibilité budgétaire aux entreprises,
- porter un projet de production ou participer à des projets de production d'énergie, notamment dans le cadre d'un investissement ad hoc.

Finalité d'intérêt collectif de la SCIC

L'intérêt collectif réside dans :

- la mise en commun par des adhérents coopérateurs de leurs moyens d'approvisionnement d'énergie ou la constitution de ces moyens en vue de réduire leurs coûts,
- la passation de contrats d'approvisionnement d'énergie pour le compte des coopérateurs et destinée à alimenter leurs sites,
- la gestion des étapes-clé du process d'achat d'énergie : recensement des besoins, agrégation, planification des livraisons d'énergie, pilotage des contrats dans la durée et relation fournisseurs,
- le réinvestissement des bénéfices générés dans le soutien aux énergies propres.

Les valeurs et principes coopératifs

Du fait de la structure juridique choisie, à savoir la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), sa gestion permettra un fonctionnement démocratique collégial et pluri-partenarial.

Ce choix traduit une adhésion à des principes et valeurs coopératifs fondamentaux tels qu'ils sont définis par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- intégration sociale et économique ;
- projet partagé avec des acteurs diversifiés ;
- transparence et équilibre des pouvoirs ;
- pérennité des activités ;
- la prééminence de la personne humaine ;
- la démocratie ;
- la solidarité ;
- un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social ;
- des réserves impartageables permettant l'indépendance de l'entreprise et le réinvestissement dans l'objet de la Société et sa consolidation.

La SCIC Estaires énergies est en cours de finalisation, l'AG de la CCI Loire Atlantique en a validé le principe de constitution. La société est en cours d'immatriculation.

Les Statuts prévoient à ce jour :

Apports et capital social initial

Le capital social initial a été fixé à cent cinquante mille (150 000) euros, divisé en mille cinq cents (1500) parts de cent (100) euros chacune, non numérotées en raison de la variabilité du capital social et réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports.

Apports en numéraire

A ce jour, le capital est réparti entre les différents types d'associés de la manière suivante :

Catégories d'associés	Associés	Montant de l'apport	Nombre de parts
Fondateur	CCI Nantes St-Nazaire	130.000 €	1.350
Bénéficiaires de services	(En cours de constitution : si cinq entreprises : 3.400 € / entreprises)	17.000 €	170
Producteur de biens	Pôle SYNEO	3.000 €	30
TOTAL		150.000	1.500

Par ailleurs, les statuts prévoient la Variabilité du capital :

Le capital est variable

Il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés.

C'est pourquoi plutôt que d'envisager la création d'une SCIC Energies, il vous est proposé d'envisager que la CCI Ille-et-Vilaine rejoigne la SCIC de la CCI de Loire Atlantique .

Proposition :

Il est demandé à l'assemblée générale d'autoriser le Président à poursuivre la démarche d'étude d'entrée au capital de la SCIC Estuaire Energies.

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 15 mars 2023

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 27 février 2023



Sébastien RAMOS précise qu'il ne souhaite pas participer au vote.

Délibération soumise au vote :

Quorum : 30
Exprimés : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 29

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq